

Mairie de CHAILLEY 			DELIBERATION 0010 / 2025	Objet : TRAVAUX
			Séance du 27/01/2025	Travaux de reprise des réseaux d'eaux pluviales Petite Rue de Conty et de mise en sécurité de la Rue du Parc du Chêne
MEMBRES CONSEIL			Etaient présent : Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint, Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mesdames Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE Etaient absents excusés : M. Hervé CYGANKO pouvoir à M. Guinet-Baudin, Mme Ismérie BRUNAT pouvoir à M. Boquant, M. Patrice DOYEN pouvoir à M. Renault, Mme Nathalie LAMBERT, Mme Viviane ROUSSEL Secrétaire de séance : M. Stéphane BOQUANT	
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
15	14	9+3		
DATE DE CONVOCATION 22/01/2025				
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification du				
			30 JAN. 2025	

Visa :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la reconnaissance en catastrophe naturelle des deux évènements

Exposé :

Considérant les deux épisodes orageux qui ont provoqué des inondations au hameau du Vaudevanne
 Considérant qu'il appartient à la municipalité de sécuriser les habitants de ces inondations et coulées de boue
 Sur proposition du Maire et de la commission des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- 1/ Acceptent la réalisation des travaux visant à améliorer le ruissellement des eaux pluviales au Vaudevanne Petite Rue de Conty par le renforcement d'eaux pluviales et par la remise en état d'un chemin Rue du Parc du Chêne par la création d'un fossé et d'un talus
- 2/ Votent un budget à hauteur de 18 000 € TTC pour la réalisation de cette opération
- 3/ Adoptent le plan de financement tel qu'il peut se définir :

Dépenses		Financement	
Total de la dépense HT	15 800	Sub. au titre de la DETR	4 740
		Fonds propres	11 060
TOTAL	15 800		15 800

3/ Mandatent le Maire ou l'adjoint en charge des travaux pour en poursuivre l'exécution, solliciter les aides de l'Etat au titre de la DETR et pour inscrire la dépense au budget

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont
Signé tous les membres présents

Le maire

Philippe GUINET BAUDIN

